



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Seine Maritime



Date de la convocation :

22.04.2025

Date d'affichage de la convocation

24.04.2025

Nombre de membres en exercice : 17

Présents : 5

Votants : 5

**Procès-verbal du Conseil d'Administration du CCAS
de la commune de Blangy sur Bresle**

Procès-Verbal publié le 13.05.2025

Séance du Mardi 6 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le six mai à 18 heures 30, le conseil d'administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Éric ARNOUX, Président.

Présents : Monsieur Eric ARNOUX, Monsieur David BOUTRY, Monsieur Kevin PLOUVIER, Madame Séverine BOUTRY, Madame Sophie MARTIN

Absent(s) – Excusé (s) : Madame Marion DELANCOIS, Madame Valérie RUSTARAZO, Madame Marie-Jeanne TRAULET, Madame Marie-Christine BOUTRY, Madame Olivia COURVALET, Madame Sonia CREPIN, Madame Carole LEFEBVRE, Madame Patricia COURTY, Madame Joëlle VILPOIX, Madame Murièle ROBIN, Madame Marie-Thérèse DEHAINAULT ? Madame Claudine GAREST

Absent(s) excusé(s) représenté(s) :

En conformité des articles L.2121-15 et L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à l'élection au scrutin à main levée d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élu(e) secrétaire de séance à l'unanimité :

Après calcul du quorum, M. le Président constate l'absence de plus de la moitié des membres du conseil d'administration en exercice.

En application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, disposant que « le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente ». M. le Président déclare que le conseil d'administration se trouve dans l'impossibilité de pouvoir délibérer. Une nouvelle convocation sera adressée aux membres du conseil d'administration avec le même ordre du jour. La séance pourra alors se tenir sans condition de quorum sous 3 jours.

La séance est ajournée et renvoyée à une nouvelle séance du conseil d'administration qui se tiendra le Mardi 20 mai 2025 à 18h00.

La séance est levée à 18h45
Le Président, Eric ARNOUX

